

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION N° CA2024-03-CCAS

Convocation du 26 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de membres présents : 6

Nombre de votants : 7

Thème : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : CCAS - Débat d'Orientation
Budgétaire 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER Thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents : M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme DOUHARD, Mme SEVIN, Mme METERY, Mme CHAVOT, M. BARREAU

Étaient excusés : M. LAGRANGE, Mme PERRIN ayant donné pouvoir à M. FOURRIER, M. DEVAUX,

Secrétaire de séance : Mme GILLOT

Rapport présenté par : M.FOURRIER

Vu la loi du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Considérant que le débat d'orientation budgétaire du CCAS de la Commune de Sanvignes les Mines est organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget par le conseil d'administration du C.C.A.S,

Considérant que les éléments nécessaires au débat ont été transmis aux membres siégeant au CCAS,

Considérant que le débat a eu lieu en séance,

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



La secrétaire de séance,

Blandine GILLOT

Transmis à la Sous-Préfecture le 5 Février 2024

Publié sur le site internet de la commune le 7 Février 2024